RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

10 M

100

99

100

100

88

100

100

en exercice
présents
votants
absents
exclus
0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018

à 18 heures 00



Date de convocation : 25 janvier 2018

Date d'affichage : 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Menuiseries des bâtiments communaux -Demande de subvention Conseil Départemental Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que des travaux doivent être réalisés dans les bâtiments communaux, presbytère.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- 2386.18€ HT correspondant au devis présenté par l'entreprise Fourcade.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental 31 sera sollicité, et que les travaux devront démarrer l'année de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de menuiseries des bâtiments communaux pour un montant de 2386.18 €HT, soit 2863.41€ TTC, et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour 954.48 € HT, soit 40% du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

- * Dépenses :
- Fourcade : 2386.18€ HT / 2863.41€ TTC
- * Recettes:
- Conseil Départemental : 954.48€ HT / 1145.38€ TTC
- Autofinancement : 1431.70€ HT / 1718.03€ TTC

et s'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le . Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

